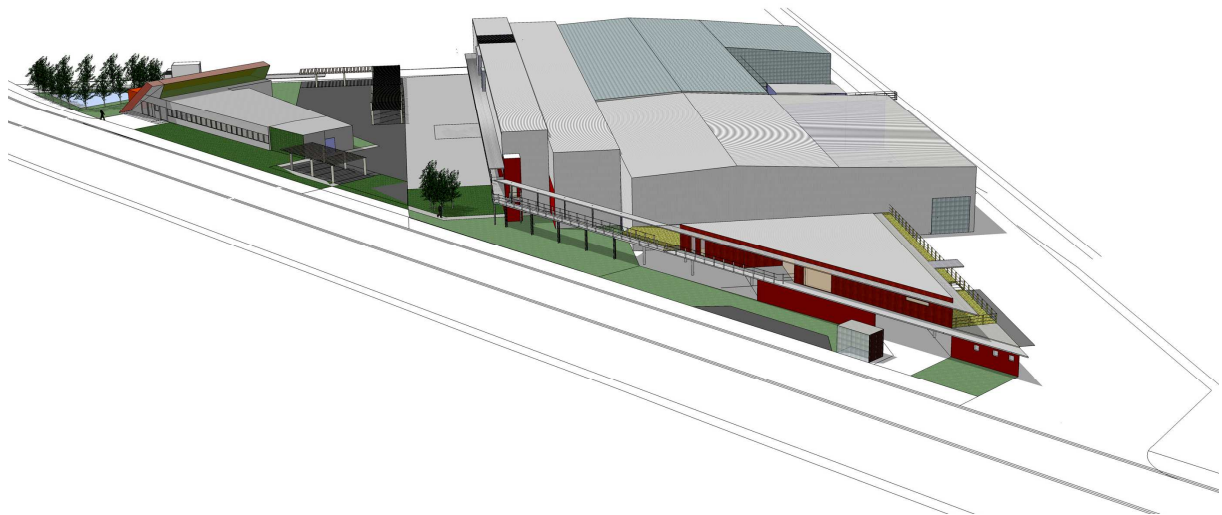


# PROTOCOLE D'ACCORD ARCH'ENGE\*

## POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE DE TRI DE COLLECTES SELECTIVES DU SYTRAD



Projet architectural (P. Gobert Architecte) – Vue Sud



\* Arch'Enge : démarche participative visant à organiser le dialogue avec tous les acteurs du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et utilisateur) afin d'intégrer la prévention des risques professionnels aux différentes étapes d'un projet de conception ou d'aménagement de lieux de travail.

## **Protocole d'accord Arch'enge\* pour le projet de réhabilitation du centre de tri de collectes sélectives du SYTRAD**

Entre :

- **SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) : Maître d'ouvrage**  
7 rue Louis Armand  
26800 Portes-Lès-Valence  
représenté par son Président, Serge BLACHE
  
- **CRAM RHÔNE-ALPES (Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail)**  
26 rue d'Aubigny  
69436 Lyon Cedex 03  
représentée par son Directeur des Risques Professionnels et de la Santé au travail, Bernard MILLET

Il est rappelé et convenu ce qui suit :

### **1- CONTEXTE ET ENJEUX**

---

#### **1-1- Le projet**

Le SYTRAD dispose d'un centre de tri des collectes sélectives dans la Zone Industrielle de la Motte à Portes-lès-Valence (Drôme).

Cette unité a accueilli un peu plus de 21 000 tonnes de matériaux recyclables en 2006, issus de porte à porte, d'apports volontaires et de déchetteries, alors qu'elle a été conçue en 1997 pour accepter 12 à 15 000 T/an de produits.

La conception du centre de tri devenant inadaptée, la refonte quasi-complète des lignes de traitement et de conditionnement est devenue nécessaire.

A terme, le centre de tri réhabilité disposera d'une capacité de 40 000 T/an sur deux postes.

Les principaux enjeux de cette réhabilitation sont technologique, économique, environnemental et de qualité de vie au travail.

#### **1-2- Un enjeu de qualité de vie au travail**

Avec près de 31000 cas en 2005, les Troubles MusculoSquelettiques, survenant au niveau des membres supérieurs et du dos, représentent 75% des maladies professionnelles reconnues en France.

En Rhône-Alpes, l'ampleur et la progression du phénomène (73% des maladies professionnelles reconnues soit 2138 MP du tableau 57 et 197 MP du tableau 98 en 2004 et une progression de plus de 10% annuelle), font que cette priorité nationale est relayée et portée par les différentes représentations régionales.

Au niveau des secteurs d'activités, la filière déchets fait partie des nouveaux secteurs d'activité les plus touchés et notamment les opérateurs de centres de tri.

Par ailleurs, les accidents du travail sont aussi une préoccupation majeure pour les exploitants particulièrement en matière de circulation et d'interventions sur machines

### **1-3- La démarche de prévention durable du SYTRAD**

Ainsi, le SYTRAD souhaite appliquer sa démarche de prévention durable à son projet de réhabilitation du centre de tri des collectes sélectives de Portes-Lès-Valence en axant ses actions de la manière suivante :

- 1- Tout d'abord, en enrichissant la conception qui constitue le moment privilégié pour utiliser les retours d'expériences et les évolutions techniques afin de penser la sécurité et les conditions de travail à venir.
- 2- Ensuite, en optimisant la conception et l'organisation de l'exploitation en lien avec les futurs exploitants auxquels revient souvent la charge d'assumer la complexité de la réalité, d'intégrer les imprévus et les dysfonctionnements.
- 3- Enfin, en assurant un contrôle et un suivi qui permettent, en réadaptant les modalités d'organisation voire en corrigeant les erreurs de conception, de situer l'ensemble du projet dans une démarche de progrès constant.

Cette démarche permettrait de répondre aux objectifs de prévention suivant :

- 1- réduire les sollicitations physiques (efforts physiques répétés, gestes répétitifs et à fréquence élevée, postures pénibles, ports de charges lourdes, déplacements peu fréquents, ... ) ;
- 2- concevoir au mieux les espaces de travail et en améliorer l'environnement en pointant les sources de désagrément (bruit, température, luminosité, ... ) ;
- 3- diminuer les contraintes de rythme de travail (travail à la chaîne) ;
- 4- favoriser la prévention et la sécurité en réduisant l'exposition aux risques physiques et en construisant une démarche de formation continue à la sécurité au travail.

### **1-4- La promotion de la prévention en conception par la CRAM RHÔNE-ALPES**

Depuis plus de 10 ans, le service prévention de la CRAM RHÔNE-ALPES mène des actions, avec des entreprises et des acteurs de conception d'entreprises et de parcs d'activités économiques, pour intégrer la prévention des risques professionnels le plus en amont possible, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie au travail.

Ainsi, pour promouvoir la qualité de vie au travail dans les projets de conception et de réalisation de territoires et d'entreprises, notamment en Drôme-Ardèche, le Service Prévention a choisi d'accompagner des situations de conception référentes.

Ce dossier mené en partenariat avec le SYTRAD permettra de :

- 1- sensibiliser les acteurs impliqués dans des projets en vue d'intégrer la qualité de vie au travail en conception,
- 2- montrer qu'il est possible de faire de la prévention des TMS en conception des lieux de travail,
- 3- Renforcer l'enjeu prévention auprès des acteurs de la filière déchets.

### **1-5- Le partenariat SYTRAD / CRAM RHÔNE-ALPES**

Pour instituer une démarche de prévention durable en conception, il est nécessaire à la fois, de bénéficier des retours d'expériences de la branche professionnelle et des connaissances en prévention, et d'associer à la démarche la maîtrise d'œuvre et les utilisateurs.

Compte tenu des collaborations antérieures entre le SYTRAD et la CRAM RHÔNE-ALPES liées à la réalisation de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, il a été décidé de renforcer ce partenariat sur le présent projet de réhabilitation du centre de tri de Portes-lès-Valence.

Le SYTRAD a souhaité, ainsi, bénéficier du soutien de la CRAM RHÔNE-ALPES afin de pouvoir étudier en détails et en le confrontant aux expériences tirées de sites analogues, son projet de réhabilitation du centre de tri de Portes-lès-Valence afin d'intégrer à la conception du site la future Qualité de Vie au Travail de ses opérateurs.

Depuis plus de 10 ans le service prévention de la CRAM RHÔNE-ALPES mène des actions, avec des entreprises et des acteurs de conception, pour intégrer la prévention des risques professionnels le plus en amont possible, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie au travail.

Le présent partenariat s'inscrit dans le prolongement de ces actions. Il n'emporte pas validation, par la CRAM RHÔNE-ALPES, des mesures de prévention mises en œuvre ou des options retenues pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des opérateurs ; il porte exclusivement sur l'accompagnement d'une démarche participative, jugée favorable à une meilleure prise en compte des exigences relatives à la santé et à la sécurité au travail, dès la phase de conception des installations.

## 2- FINALITE

---

A travers le présent protocole de partenariat, dans le cadre d'une démarche de prévention durable, le SYTRAD et la CRAM RHÔNE-ALPES ont l'ambition de promouvoir la qualité de vie au travail dans le projet de conception de la réhabilitation du centre de tri avec l'ensemble des acteurs du projet.

## 3- CIBLES PRIORITAIRES

---

Compte tenu des caractéristiques de ce projet, les cibles prioritaires suivantes ont été retenues :

> **Personnes :**

- les salariés du centre du tri (syndicat, exploitants) : administratif, encadrement, trieurs, chargeurs, personnel de maintenance,
- les conducteurs de poids lourds et de trains,
- les intervenants extérieurs (entretien, maintenance ...),
- les salariés du chantier,
- les visiteurs.

> **Activités futures de travail :**

- le chantier d'aménagement, de construction, d'installation des équipements, de réhabilitation, de déconstruction ...,
- l'exploitation : production normale ou en mode dégradé, dépannage et maintenance, nettoyage ...,
- l'entretien du site et du bâtiment ...,
- les visites.

> **Risques :**

- de chute de hauteur, notamment lors des interventions de maintenance du process et lors du chantiers,
- liés à la circulation : véhicules (camions, voitures, train ...), piétons (salariés, visiteurs ...),
- liés à l'activité physique, notamment les gestes répétitifs sur les postes de tri manuel,
- liés à la charge mentale en particulier aux postes de tri manuel,
- liés aux opérations de chargements et de déchargements au chargeur,
- liés aux poussières et aux gaz (postes de tri, hall de déchargement ...),

- mécaniques liés aux équipements de travail (convoyeurs, presses ...),
- liés au bruit notamment lors de la séparation des déchets par soufflage,

Cette liste correspond aux risques retenus comme prioritaires de ce projet, ce qui ne sous-entend pas que d'autres ne seront pas traités par l'équipe projet.

De même, cette liste, non exhaustive, ne se substitue pas à l'évaluation des risques qui incombe aux employeurs, chacun pour ce qui le concerne.

#### 4- PARTICIPANTS A LA DEMARCHE DE CONCEPTION

Le choix des participants permet de construire une démarche de conduite de projet s'appuyant sur une pluralité et une complémentarité des visions et des compétences.

Société	NOM	Fonction
<b>Maître d'ouvrage</b>		
SYTRAD	Serge BLACHE	Président
SYTRAD	Coralie SASSOLAT	Directeur général
SYTRAD	Mickaël BERGER	Chef de projet
<b>Maître d'œuvre</b>		
GIRUS	Alain GIRARD-BLANC	Chef de projet
GIRUS	Francis PELMONT	Directeur de projet
P.GOBERT Archi	Patrice GOBERT	Architecte
<b>SPS</b>		
APAVE	Daniel NAVILLE	Coordonnateur SPS
<b>Exploitant actuel</b>		
Véolia Propreté	Eric JULIEN	Chef de centre
Véolia Propreté	Bruno BERTINI	Responsable commercial
Véolia Propreté	Christian GRIMAUD	Responsable d'agence
<b>Sous-traitant de l'exploitant</b>		
Les Compagnons de la Drôme	Guy SEILLER	Directeur
ADAPEI 26	Gérard CAVAGNAT	Directeur Technique
<b>Site ressource : Centre Digital de Rillieux la Pape</b>		
Véolia Propreté	Antoine GOUESBET	Directeur régional
Véolia Propreté	Martin CHAMPEL	Ingénieur conception
Véolia Propreté	Christian DESPORTES	Responsable d'exploitation
<b>Expertise au plan national</b>		
Eco-Emballages	Eric FROMONT	Chef de projet national
<b>Médecine du Travail</b>		
Association Interentreprises Patronale de Valence et Région	Dr BENEJEAN	Médecin du travail
<b>Inspection du Travail</b>		
DDTEFP 26	Sylvie DEVINE	Contrôleur du travail
<b>CRAM RHÔNE-ALPES</b>		
CRAM RHÔNE-ALPES	Anne MARCOU	Technicienne conseil
CRAM RHÔNE-ALPES	Philippe MORAND	Technicien conseil
CRAM RHÔNE-ALPES	Jean-Michel FRAISSE	Technicien conseil
CRAM RHÔNE-ALPES	Luc THOMASSET	Technicien conseil

## 5- OBJECTIFS DU PROTOCOLE

---

### 5-1- Mettre en œuvre et évaluer une démarche de conduite de projet participative et structurée

Cette démarche comprend notamment :

- la **constitution d'un groupe projet** avec des représentants du maître d'ouvrage/Sytrad, des utilisateurs/Véolia, du concepteur/le groupement Girus/Patrice Gobert Architecte, du coordonnateur SPS/APAVE, avec si nécessaire la participation ponctuelle de différents experts (Eco-Emballages, CRAM RHÔNE-ALPES, inspection du travail, médecin du travail, consultants ...)
- l'**implication des utilisateurs** : Sytrad, Véolia et Compagnons de la Drôme ;
- l'analyse des **situations de travail existantes** et l'exploitation des retours d'expériences (sites de Rillieux, Taon-les-Vosges, Hollande...)
- l'élaboration d'un cahier des charges, détaillant les thématiques de prévention décrites ci-après, dès l'analyse des besoins en phase de programmation ;
- la **simulation** de futures situations caractéristiques du point de vue de l'activité de travail du personnel;
- la **traçabilité** de la démarche lors des différentes étapes ;
- l'**évaluation** quantitative (réunions, surcoûts, nombre et nature des modifications...) et qualitative (évolution du projet, démarche, prise en compte des thèmes, satisfaction des acteurs) collective en s'appuyant sur de l'observation et de l'écoute.

### 5-2- Traiter les thématiques suivantes dans la conduite de ce projet

- > **organisation des flux et des circulations** :
  - processus de production intégrant les fluctuations de l'activité (organisation du circuit de réception, gestion des deux lignes de tri, organisation du circuit d'expédition) ;
  - flux de circulations organisés, séparés et sécurisés (produits, véhicules et piétons) ;
  - possibilités d'évolution et de fonctionnements en mode dégradé ;
  - sécurisation des opérations de chargements et de déchargements des véhicules et des trémis ;
  - optimisation des implantations de l'ensemble des postes de travail ;
- > **aménagement des postes de travail**
  - aménagement des postes de tri manuel pour permettre :
    - o une souplesse technique et organisationnelle,
    - o une charge de travail physique et mentale évitant la surcharge et la sous charge,
    - o le renforcement des collectifs de travail ;
- > **aménagement de l'environnement de travail**
  - séparation des sources sonores avec les postes de travail ;
  - éclairage naturel avec vue sur l'extérieur ;
  - accès sécurisé et aménagement adapté pour l'entretien des lignes ;
  - création de vestiaires permettant un meilleur niveau d'hygiène, ainsi que de salle de pause et réfectoire propices à une véritable détente des opérateurs ;
- > **organisation et accompagnement du changement**
  - étude des circuits d'informations et de communications et mise en place de moyens adaptés ;
  - prise en compte des caractéristiques de la population en insertion sociale ;
  - formation ;
  - valorisation du métier du trieur ;
- > **organisation des chantiers**
  - choix de procédés *sûrs et de matériaux* ne portant pas atteintes à la santé du personnel qui les met en œuvre, , *facilité de mise en œuvre* ;

- intégration des contraintes de réalisation par rapport au planning et au plan d'installation du chantier,
- établissement d'un planning permettant de gérer les co-activités (salariés du chantier et du centre de tri) ;
- rédaction de documents contractuels intégrant la prévention ;

## 6- ENGAGEMENTS

---

Au-delà des engagements de chacun découlant de son rôle dans le projet, les deux signataires du présent protocole respecteront notamment les engagements suivants :

### - ***Maître d'ouvrage : Sytrad***

Mettre en place le groupe projet pour réaliser la démarche avec le maître d'œuvre / concepteur, les utilisateurs et le coordonnateur SPS ;

Formaliser le rôle, les missions et les moyens de chacun des acteurs du projet ;

S'assurer du bon déroulement des différentes étapes et plus particulièrement de l'étude de faisabilité et de la programmation ;

Piloter le projet (animation, traçabilité, suivi, évaluation ...) ;

Prendre des décisions pour respecter la démarche et la prise en compte des thématiques, en intégrant si nécessaire des compétences extérieures ;

Apporter les compétences et les retours d'expériences en terme de gestion des déchets des collectivités en lien avec la population et les élus ;

Assurer l'évaluation du projet ;

S'assurer de la prise en compte des apports des autres membres de l'équipe projet :

#### - ***Exploitant***

Apporter des compétences et des retours d'expériences (production, gestion de l'outil de production, gestion du personnel ...) en terme d'exploitation et de conception de centres de tri ;

#### - ***Maître d'œuvre***

Intégrer et prendre en compte les orientations du groupe projet au niveau du site, des bâtiments (production, administratif, locaux sociaux, entretien ...) et de l'outil de production lors de la démarche et notamment en conception (APS APD), réalisation (DCE, planning et suivi de chantier ...), réception et mise en exploitation, fiabilisation ...

#### - ***Coordonnateur sécurité***

Apporter ses compétences en terme de prévention de conception - réalisation de bâtiment et intégrer les orientations du groupe projet dans les PGC et DIUO.

### - ***CRAM RHÔNE-ALPES***

Apporter des compétences en terme de prévention des risques professionnels, au niveau de la démarche et des thématiques ;

Assurer une veille sur les bonnes pratiques de prévention ;

Permettre le retour d'expérience ;

Faciliter la mise en relation entre acteurs ;

Faciliter l'intégration de la prévention dans le projet par tous les acteurs ;

Participer à la préparation et au suivi du chantier ;

Participer à l'évaluation.

## 7- MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE

---

Coralie SASSOLAT du SYTRAD et Philippe MORAND de la CRAM RHÔNE-ALPES sont chargés de la mise en place et du suivi de ce protocole.

Ce protocole prend effet à la date de signature et se terminera à l'issue de l'évaluation finale.

## 8- EVALUATION

---

Une évaluation de l'action sera effectuée 6 mois à 1 an après le démarrage de l'installation.

## 9- VALORISATION ET COMMUNICATION

---

Pour valoriser ce protocole, capitaliser les enseignements et communiquer à tous les acteurs potentiellement intéressés par cette démarche de conception, des supports de communication seront réalisés et validés par les signataires. Ces supports s'efforceront de mettre en valeur la démarche en partenariat et présenteront les acteurs qui y ont participé.

Les actions de communication qui seront montées par l'un des signataires s'efforceront de mettre en évidence ce travail en partenariat. Chaque signataire pourra communiquer sur ce projet. Dans ce cas, il en informera préalablement l'autre signataire.

Le protocole pourra faire l'objet d'une libre diffusion par chacune des parties.

Le ..... 2007

### Signataires

Pour le SYTRAD, Le Président, Serge BLACHE.	Pour la CRAM RHÔNE-ALPES, l'Ingénieur Conseil Régional, Bernard MILLET
---	--

## LEXIQUE

---

APS : avant projet sommaire

APD : avant projet définitif

Coordonnateur SPS : coordonnateur sécurité et protection de la santé

CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie

DCE : dossier de consultation des entreprises

DIUO : dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage

PGC : plan général de coordination

## BIBLIOGRAPHIE

---

Conception des lieux de travail. Obligations des maîtres d'ouvrage. Réglementation. ED 773. INRS, 1996.

Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthode et connaissances techniques. ED 950. INRS, 2006.

Démarche pour intégrer la prévention aux différentes étapes d'un projet de conception ou d'aménagement de lieux de travail. ED 937. INRS, 2005.

Programmer la prévention, une démarche pour prévenir les risques professionnels lors de la conception des locaux de travail. SP 1080. CRAM RHÔNE-ALPES, 2006.